

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.93.2012.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE CONDITIONS UNIFORMES
APPLICABLES AU CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES
À ROUES ET LA RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES CONTRÔLES

VIENNE, 13 NOVEMBRE 1997

CORRECTIONS AU TEXTE (VERSION FRANÇAISE) DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Lors de sa 155^{ème} session qui a eu lieu du 15 au 18 novembre 2011, le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a recommandé d'effectuer certaines corrections au texte authentique en français de l'Accord susmentionné.

..... On trouvera ci-joint le procès-verbal dressé en conséquence. Le texte des corrections en question (ECE/TRANS/WP.29/2011/149) est également joint et peut-être consulté sur le site de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante :

<http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/gen2011.html>

Le 24 février 2012



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.



AGREEMENT CONCERNING THE ADOPTION OF
UNIFORM CONDITIONS FOR PERIODICAL
TECHNICAL INSPECTIONS OF WHEELED
VEHICLES AND THE RECIPROCAL
RECOGNITION OF SUCH INSPECTIONS
DONE AT VIENNA ON 13 NOVEMBER 1997

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE
CONDITIONS UNIFORMES APPLICABLES AU
CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES
VÉHICULES À ROUES ET LA
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES
CONTRÔLES
FAIT À VIENNE LE 13 NOVEMBRE 1997

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN
CORRECTIONS OF THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES
CORRECTIONS À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE
UNITED NATIONS, acting in his
capacity as depositary of the above
Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
agissant en sa qualité de dépositaire
de l'Accord susmentionné,

WHEREAS the World Forum for
Harmonization of Vehicle Regulations
(WP.29), at its 155th session, held
from 15 to 18 November 2011,
recommended that certain corrections
be effected to the French authentic
text to the Agreement
(ECE/TRANS/WP.29/2011/149),

ATTENDU que le Forum mondial de
l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29), à
sa 155^{ème} session qui a eu lieu du 15
au 18 novembre 2011, a recommandé
d'effectuer certaines corrections au
texte authentique en français de
l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/2011/149),

HAS CAUSED the said corrections to
be effected in the French authentic
text of the Agreement.

A FAIT PROCÉDER auxdites
corrections dans le texte authentique
en français.

IN WITNESS WHEREOF, I,
Patricia O'Brien, the Legal Counsel,
Under-Secretary-General for Legal
Affairs, have signed this
Procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, Nous,
Patricia O'Brien, le Conseiller
juridique, Secrétaire général adjoint
aux affaires juridiques, avons signé
le présent procès-verbal.

Done at Headquarters, United
Nations, New York, on
24 February 2012.

Fait au Siège de l'Organisation,
Nations Unies, New York, le
24 février 2012.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patricia O'Brien'.

Patricia O'Brien

C.N.93.2012.TREATIES-2 (Annex/Annexe)

Remplacer les mots "règlement(s)" par "règle(s)" dans tout le texte de l'accord.